

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 août 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION pour la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 août 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière, Joyce Bérubé, apporte des corrections à la résolution numéro 2021-08-152 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, adoptée à la séance ordinaire du 2 août 2021, suite à des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

Les corrections sont les suivantes :

1. Le titre de la résolution 2021-08-152 indique : « **ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 20099-02 AFIN DE ...** »

Or, on devrait plutôt lire « **ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-02 AFIN DE...** »

2. Le texte de la résolution 2021-08-152 indique : « Règlement de lotissement numéro 2021-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-02 afin de... »

Or, on devrait plutôt lire : « Règlement de lotissement numéro 2021-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de... »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2021-08-152 en conséquence.

Signé à Saint-René-de-Matane, ce 10^e jour du mois d'août 2021.

Joyce Bérubé
Directrice générale et
secrétaire-trésorière